

Enseignement de la langue et de la culture régionales d'Alsace : demande, état des lieux et critique

L'Alsace n'a pas été que lieu malheureux où se sont affrontés les nationalismes français et allemands, elle a aussi été le lieu heureux où se sont rencontrées et fécondées deux grandes cultures européennes, la française et l'allemande. C'est dans leur confluence que l'Alsace est vraiment alsacienne.

Pierre Klein

- **De la définition de la langue régionale**
- **Un aperçu sur la demande sociétale en matière de langue et de culture régionales**
 - un résumé
 - un commentaire
- **Un point sur l'enseignement de la langue et de la culture régionales**
 - Enseignement bilingue, année scolaire 2022-2023 : un état des lieux
 - Langue et culture régionales (LCR)
 - ABCM-Zweitsprachigkeit
- **Eléments généraux de critique**
- **Pour aller plus loin**
 - Bilinguisme d'Alsace, des causes du déclin aux conditions d'un renouveau d'un bien collectif à forte efficacité sociale, culturelle et économique
 - Actes du colloque sur la place des langues française et allemande dans le Rhin supérieur, une publication de la FAB
 - Les classes bilingues paritaires français-allemand en danger ? Appel à la raison !

I. De la définition de la langue régionale

Convention-cadre portant sur la politique régionale plurilingue période 2015-2030

*« Par langue régionale, il faut entendre la langue allemande dans sa forme standard et dans ses variantes dialectales (alémanique et francique). Cette définition n'exclut pas la reconnaissance parallèle du *welche*, du *yiddish* et du *manouche* utilisés dans la région en tant qu'expression de sa richesse culturelle et historique ».* Signée en 2015 par : la préfecture de la région Alsace, l'académie de Strasbourg, la région Alsace, le conseil départemental du Bas-Rhin et le conseil départemental du Haut-Rhin.

*« En Alsace, le terme "langue régionale" inclut les divers dialectes parlés dans notre région. Leur forme écrite, commune à toutes les variantes orales, est l'allemand standard. C'est bien l'allemand standard, le *Hochdeutsch*, qui est enseigné dans nos écoles, même si des activités dialectales ne sont pas exclues, sous forme de comptines ou chansons en alsacien, notamment à l'école maternelle ».* Académie de Strasbourg (<https://www.ac-strasbourg.fr/faq-enseignement-de-l-allemand-dans-l-academie-de-strasbourg-121718>).

Extrait de la loi portant création de la Collectivité européenne d'Alsace stipule dans son article Art. L. 3431-4.- *« La Collectivité européenne d'Alsace crée un comité stratégique de l'enseignement de la langue allemande en Alsace, dans sa forme standard et ses variantes dialectales, qui réunit le rectorat et les collectivités territoriales concernées et dont les missions principales sont de définir une stratégie de promotion de l'allemand dans sa forme standard et ses variantes dialectales, d'évaluer son enseignement et de favoriser l'interaction avec les politiques publiques culturelles et relatives à la jeunesse ».*

II. Un aperçu sur la demande sociétale en matière de langue et de culture régionales

1. Un résumé

Pour présenter un résumé de la demande, nous utilisons le texte d'un appel intitulé « **Un avenir pour le bilinguisme en Alsace** » que la fédération Alsace bilingue a proposé à la société civile et à la classe politique au printemps 2022. Cet appel a été signé par **un très grand nombre de personnalités** du monde politique, économique et culturel.

Texte de l'appel :

- revendiquent **un bilinguisme collectif** qui confère à la langue régionale une place pleine et entière dans le domaine social et culturel de la société alsacienne **et une lisibilité dans l'espace public.**
- reprennent à leur compte la définition de la langue régionale telle qu'elle est énoncée dans la loi n° 2019-816 du 2 août 2019 portant création de la Collectivité européenne d'Alsace, en l'occurrence **l'allemand sous sa forme standard et dialectale et ne souhaitent pas un changement de paradigme. L'allemand standard doit à l'avenir en Alsace, comme il l'a été par le passé, avoir le caractère de langue régionale.** Ce faisant, il contribue à l'enrichissement des dialectes, fait participer l'Alsace d'une grande culture, l'ouvre à un grand espace d'échange, notamment économique, et de communication, et lui permet de jouer le rôle de « **pont** » **entre la France et l'Allemagne**, ce dont tant d'intellectuels et pas seulement Alsaciens ont rêvé.
- **rejettent toute forme de germanophobie**, encore trop présente en Alsace à différents niveaux, ce qui nuit non seulement à l'approfondissement des relations franco-allemandes, mais aussi - et surtout - à la culture alsacienne elle-même.
- considèrent que les langues ne peuvent être séparées de leurs constituants socio-historiques et socioculturels. En conséquence, **l'enseignement de l'histoire et de la culture régionales doit être généralisé en Alsace** et donné en langue régionale dans la filière d'enseignement bilingue.
- soutiennent l'enseignement bilingue paritaire **français-allemand standard** à l'école publique. Cependant, ils demandent :
 - que **les dialectes soient associés** à l'enseignement de l'allemand standard dans une méthode qui reste à élaborer.
 - l'ouverture de l'école publique à **l'enseignement immersif** en langue régionale à l'école maternelle, l'immersion y devant être proposée en standard **ou** en dialecte ou encore en standard **et** en dialecte comme le pratiquent les écoles ABCM-Zweisprachigkeit.
 - **l'extension de la filière bilingue et son évaluation**, ce qui suppose un accroissement du recrutement et un développement de la formation d'enseignants.
 - tout en saluant la création d'un lycée franco-allemand, **ils demandent la création de collèges et de lycées véritablement bilingues.**
 - en parallèle au soutien au bilinguisme à l'école publique, ils demandent aussi **l'extension du réseau des écoles ABCM-Zweisprachigkeit** : une école au moins dans chacun des cantons alsaciens et la création **d'un collège ou deux.**

Le texte de l'appel et la liste des signataires sont consultables à l'adresse :

<https://www.fab.alsace/texte-proprement-dit-de-lappel-un-avenir-pour-le-bilinguisme-en-alsace/>

2. Un commentaire

Longtemps en effet, la définition de la langue régionale d'Alsace n'était pas inscrite dans la loi française. C'est donc maintenant chose faite. Pour avoir longtemps été seulement légitime, cette définition est désormais légale. **Et elle devrait satisfaire tout le monde, les partisans du standard et les partisans du dialecte comme les partisans des deux formes d'expression.**

Quelle place pour le dialecte, quelle place pour le standard ? La Suisse alémanique pourrait servir de modèle. En Suisse alémanique, il n'existe pas de véritable relation hiérarchique entre les deux variétés utilisées (standard et dialecte). Elles sont choisies en fonction du canal de communication, l'allemand standard sans exclusive étant la variété plus formelle qu'informelle et le suisse allemand, également sans exclusive, étant la variété plus informelle que formelle, sans toutefois avoir un statut inférieur à l'allemand standard, souvent appelé "Schriftdütsch" (allemand écrit) par rapport au "Schwiizerdütsch" (allemand suisse).

Les deux sont considérés comme faisant partie d'un tout. Et c'est précisément pour cette raison que les deux expressions ont été et sont utilisées par toutes les couches de la population et que le dialecte s'est pleinement maintenu. Si vous demandez à un Suisse de Bâle ou de Zurich, quelle est sa langue, il vous répondra, à ne pas en douter, le Dütsch, et par là, il entendra le Schwiizerdütsch et le Schriftdütsch, tout comme jadis en Alsace par « Ditsch » on entendait l'« Elsasserditsch » (allemand alsacien) et le « Hochditsch » (haut-allemand). Et il y fort à parier, considérant ses deux expressions, que notre ami suisse ne se dira pas bilingue pour autant. Pour lui, Schwiizerdütsch + Schriftdütsch, **c'est win-win**, comme l'a été et le reste l'addition Elsasserditsch + Hochditsch pour l'Alsacien !

Mais aujourd'hui beaucoup d'Alsaciens n'osent plus se revendiquer du « Ditsch ». Le **traumatisme de l'occupation nazie et les lourds interdits** (scolaires, médiatiques, culturels et administratifs) prononcés à l'égard du « Ditsch » en Alsace en 1945 et après par les jacobins sont passés par là. **Le discrédit jeté sur l'un a rejailli sur l'autre et réciproquement.** De victimes, ne soyons pas **aussi complices**. Imaginons une reconquête de terrains perdus et travaillons-y.

Une volonté de renouveau supposerait logiquement que l'on fasse l'inverse de ce qui été fait, **c'est-à-dire une réhabilitation du « Ditsch »** dans son tout, dans ses deux expressions : « Elsasserditsch » et Hochditsch ». Plutôt que de rêver d'une langue standard « nationale » alsacienne découplée du standard allemand, comme le font certains, **invitons à la résilience**, c'est-à-dire à prendre notre passé en main pour en faire quelque chose, invitons à **la connaissance des riches heures** de l'histoire linguistique et culturelle alsacienne **et invitons à capitaliser** sur ce que l'appropriation collective de deux grandes langues et cultures européennes, la française et l'allemande peut nous apporter¹.

D'un côté, il y a la linguistique, de l'autre, la politique. **Le destin des langues est toujours entre les mains des institutions politiques.** Ce sont elles qui décident de leur sort. Soit elles encouragent une ou plusieurs langues, soit elles s'en désintéressent ou même les condamnent à l'inexistence. Au stade où en sont la maîtrise et l'usage de la langue régionale - qu'il s'agisse de l'allemand standard ou des dialectes alsaciens -, une politique globale de revitalisation est plus que jamais nécessaire au niveau des institutions politiques, une politique qui repose sur un triptyque : compétence, transmission et usage.

¹ La première nous ouvre à toutes les autres langues romanes et la seconde à toutes les autres langues germaniques et partant à l'anglais.

Pour que la langue régionale (allemand standard et dialectes alsaciens) puisse **survivre dans la société alsacienne, elle doit pouvoir exister dans les domaines scolaire, médiatique, culturel, administratif, économique, social et culturel**. C'est une *condition sine qua non*. Tout le reste ne suffira pas. La société alsacienne et en premier lieu ses institutions politiques et administratives doivent donc remplir une triple mission : la définition d'une stratégie identitaire décomplexée, l'acquisition des libertés nécessaires - pour pouvoir faire - et celle de faire.

Or, obtenir ces libertés dans un pays qui ne traite pas les langues et cultures régionales avec exubérance ce ne sera pas chose aisée. **Les combats perdus sont ceux que l'on n'a pas menés**. Il conviendrait d'obtenir les pouvoirs et les moyens d'assurer les existences susmentionnées **à hauteur d'au moins 30%**. Ce taux est à la fois **le minimum nécessaire** à une survie à court terme **et la base utile** d'une future existence collective pleine et entière, si elle est souhaitée. Dans le cas contraire, on ne pourra toujours agir qu'à la marge, ce qui ne permet justement qu'une survie à la marge. Les langues qui n'ont aucune utilité ne sont généralement ni apprises ni transmises, à l'exception des langues dites mortes.

Quelle Alsace voulons-nous pour le futur ? Une Alsace collectivement **repliée** sur le monolinguisme français aussi riche soit-il², une Alsace certes bilingue, mais d'un bilinguisme langue française - « langue alsacienne », **tournant le dos** à la moitié du monde qui nous environne³ rejoignant en cela les limites du monolinguisme ou **une Alsace participant pleinement des espaces francophone et germanophone qui l'environnent**, comme ce fut le cas tout **au long de l'histoire** et comme **l'avenir** nous l'impose si l'on veut bien construire **un vivre ensemble** sur les deux rives du Rhin, **dépasser les perceptions nationales** de la chose linguistique et **profiter des ressources** sociales, culturelles et économiques que cela nous apporterait dans un « geben und nehmen » un donnant-donnant.

III. Un point sur l'enseignement de la langue et de la culture régionales

A. Enseignement bilingue à l'école publique, année scolaire 2022-2023 : un état des lieux

Source principale : <https://www.ac-strasbourg.fr/>

Premier degré : 170 425 élèves sont scolarisés en Alsace dans le premier degré (école maternelle + école primaire) dans 1325 écoles (1288 publiques + 37 privées).

1. À l'école maternelle.

215 écoles maternelles (212 publiques et 3 privées), soit environ 20 % des écoles maternelles offrent un cursus bilingue français-allemand standard. On n'y pratique pas l'immersion⁴ ou bain linguistique, mais l'immersion partielle⁵.

² Mais dont les limites apparaissent dans une région qui n'est pas une fin de terre.

³ A 250 km autour de Strasbourg vivent quelque 6 millions de francophones et quelque 25 millions de germanophones.

⁴ Pédagogie immersive. L'enfant monolingue est plongé (*Sprachbad*) dans une classe où l'on parle une autre langue, la langue seconde. Cette méthodologie se base sur la façon dont l'enfant apprend à parler, sur l'acquisition naturelle de la langue, c'est-à-dire par mimétisme, imitation et reproduction. L'enfant apprend pour ainsi dire sans s'en rendre compte. L'immersion partielle. Elle s'inscrit dans un processus pédagogique qui réserve certes une place importante à la langue seconde, mais la langue première reste fortement présente.

2. **À l'école élémentaire + primaire.** La quasi-totalité (98%) des élèves de l'école primaire bénéficie d'un enseignement de l'allemand.

a) **Cursus monolingue.** L'enseignement s'y fait dans la seule langue française, mais 82,5 % de la population scolaire bénéficie d'un enseignement de l'allemand standard (mais non en allemand) à raison en principe de trois heures hebdomadaires (2h d'enseignement de la langue et 1h de culture) dans un cadre appelé cursus monolingue ou allemand renforcé, voire dans certains cas uniquement 1h30.

b) **Cursus bilingue.** À côté de cela, il y existe un cursus bilingue paritaire français-allemand standard⁶. On y enseigne les deux langues et dans les deux langues à raison de la moitié de l'emploi du temps, immersion partielle donc (12h d'enseignement en français et 12h d'enseignement en allemand dans des disciplines linguistiques ou non linguistiques). Environ 31 500 enfants en profitent, c'est-à-dire environ 18,5 % de la population scolaire⁷ (2020-2021). 203 écoles élémentaires ont un cursus bilingue (193 publiques et 10 privées)

Second degré : 151 408 élèves sont scolarisés dans le second degré en Alsace dans 170 collèges (146 + 24), 46 lycées généraux et technologiques (25+21), 28 lycées polyvalents (28+0) et 22 lycées professionnels (15+7).

3) **Au collège 90324 élèves.**

a) **Cursus bilingue.** La filière bilingue du primaire n'est pas véritablement poursuivie au collège en ce sens que la parité horaire des enseignements n'existe plus ni de manière égale sur l'ensemble du territoire alsacien. Cependant, il y existe un cursus dit « bilingue » dans 82 collèges⁸ (73 publics+9 privés) avec en principe quatre heures d'enseignement d'allemand spécifique et d'une moyenne de 2 disciplines autres que linguistiques (DAL⁹), également dispensé en allemand (mathématiques, histoire-géographie, éducation musicale, arts plastiques, sciences de la vie et de la Terre, physique-chimie, technologie, éducation physique et sportive), offre variable selon les établissements¹⁰.

⁵ Une présence plus grande doit à l'avenir être réservée aux dialectes à l'école maternelle. Mais en aucun cas, il ne doit s'agir de jouer les dialectes contre le standard, d'imposer les eux au détriment de l'autre. Dialectes et standard doivent être proposés aux parents, à eux de choisir. La solution pourrait être de réserver une place au deux en même temps à l'école maternelle comme le fait ABCM-Zweisprachigkeit dans la moitié de ses écoles. En tout cas il s'agit d'obtenir de l'éducation nationale qu'elle augmente (considérablement) le nombre d'écoles maternelles offrant un cursus bilingue et qu'elle se mette à l'immersion, déjà expérimentalement.

⁶ Initialement appelé système intensif. L'enseignement est assuré par un ou deux enseignants. Le principe -un maître une langue- n'est donc pas toujours appliqué. Il s'agit de titulaires avec compétences validées, d'enseignants en formation en ESPE, d'enseignants étranger en échange ou de contractuels payés par les Collectivités. Sont enseignés en allemand les mathématiques, les sciences, l'histoire-géographie, l'EPS et les enseignements artistiques. Le niveau B1 (parler, écrire) et B2 (comprendre à l'oral, lire) sont visés à l'issue du collège.

⁷ Enseignement public et privé sous contrat.

⁸ Sur quelque 170 collèges d'Alsace.

⁹ DAL = discipline autre que linguistique, initialement appelées DNL = discipline non linguistique.

¹⁰ Le choix est opéré en fonction des ressources humaines de l'établissement.

b) **Cursus bilangue** Par ailleurs les collèges peuvent proposer une deuxième langue vivante ou régionale en 6^{ème}. 99% des élèves bilingues sont également inscrits dans le dispositif bi-langues, qui offre l'apprentissage anticipé de l'anglais.

4) **Au lycée**¹¹. La filière bilingue n'existe pas non plus au lycée.

a) On y pratique un enseignement renforcé de l'allemand notamment « en section binationale, en section européenne ou en section spécifique à la voie professionnelle ».

b) On y trouve aussi dans la voie générale le **cursus Abibac** proposé par 18 lycées alsaciens (16 publics et 2 privés). Il conduit dans **les lycées généraux** à la délivrance simultanée du baccalauréat et de l'Abitur allemand. « Ce cursus prévoit un enseignement spécifique en allemand de 6 heures de langue, littérature et civilisation allemandes, et de 3 à 4 heures d'histoire-géographie par niveau ». Les élèves passent les épreuves habituelles du baccalauréat, à l'exception de deux épreuves spécifiques qui permettent la double délivrance des diplômes, à savoir une épreuve écrite de littérature allemande, un oral d'allemand obligatoire en présence d'un examinateur allemand et une épreuve écrite en histoire et géographie en langue allemande.

c) Il existe un **Azubi-bacpro** (Azubi est un raccourci de Auszubildende), un Abibacpro en quelque sorte) dans **7 lycées professionnels/22**.

Ce cursus prévoit un enseignement de la spécialité en langue allemande à hauteur de 3h/semaine¹² et un approfondissement linguistique de 1h30/semaine. Les périodes de formation en milieu professionnel se déroulent dans un pays germanophone partenaire durant 8 semaines. Les élèves de baccalauréat professionnel peuvent opter au moment des inscriptions à l'examen pour une épreuve orale facultative en dialecte.

Le certificat « allemand en milieu professionnel ». Les enseignants adaptent le cours d'allemand au diplôme préparé par l'élève et déterminent les tâches et les supports adaptés au cœur du métier. Cet enseignement permet de valoriser par l'attribution d'un certificat précisant le niveau de langue en allemand professionnel les compétences linguistiques du jeune.

d) **Le lycée franco-allemand de Strasbourg**

Ce lycée a ouvert en 2021 dans le second cycle du collège Vauban, où il remplacera progressivement les classes internationales allemandes. Il doit permettre de diversifier les filières internationales dans l'académie de Strasbourg. L'enseignement y repose sur une coopération franco-allemande.

5) **Les sections internationales**

L'académie propose 8 sections internationales : sections allemande, britannique, coréenne, espagnole, italienne, portugaise, polonaise et russe. Les élèves bénéficient d'un enseignement :

- de langue de la section à l'école maternelle et élémentaire,
- de la langue et littérature de la section au collège et au lycée,
- de l'histoire-géographie assuré partiellement en français et partiellement dans la langue de la section au collège et au lycée.

¹¹ Il existe quelque 96 lycées en Alsace.

¹² 20h/an sont consacrées à l'acquisition des nécessaires compétences interculturelles en vue d'une insertion réussie en entreprise.

6) L'école européenne de Strasbourg (EES)

Elle est implantée dans le quartier européen. Et suit l'ensemble des règlements et des cursus du système des Écoles européennes.

Apprentissage (CAP, BAC PRO, BTS...)

22 993 apprentis sont scolarisés en Alsace. Il existe dans l'académie 1 CFA (Centre de Formation d'Apprentis) académique qui fédère 35 sites de formation dont 20 UFA (unité de formation par apprentissage). A l'issue de la formation, les élèves ayant réussi leur examen bénéficient **d'une attestation de compétences professionnelles en langue ou d'une attestation de formation Azubi-Bacpro**, s'ils ont pu profiter de ce cursus. Les candidats au baccalauréat professionnel (Bacpro) peuvent opter au moment des inscriptions à l'examen pour une épreuve orale facultative en dialecte.

B. Enseignement de Langue et culture régionales (LCR) à l'école publique

On ne naît pas Alsacien, on le devient... ou pas. On peut le devenir si l'occasion est donnée de pouvoir **s'approprier les éléments identifiatoires alsaciens**. Il ne fait aucun doute que l'enseignement de l'histoire et de la culture locales ou régionales ne peut être que profitable à ceux qui le reçoivent, en premier lieu parce qu'il contribuerait à **renforcer l'identité culturelle personnelle**, mais aussi parce qu'il permettrait également **d'appréhender toutes formes de différences culturelles** et, ce faisant, de créer les conditions **du dialogue interculturel et du vivre ensemble**. À travers la reconnaissance ainsi obtenue, qui génère **de l'estime et du respect de soi, se construit inévitablement la reconnaissance d'autrui par l'estime et le respect de l'autre qu'elle engendre**. Cette réciprocité exige que le droit à la différence et la reconnaissance de l'altérité soient portés au rang des principes universels. Ce que l'on veut pour soi ne se justifie, ou n'est moralement acceptable, que si on le veut aussi pour les autres.

Afin de donner tout son sens à l'enseignement de l'histoire, il s'agirait donc de promouvoir :

- un enseignement, qui par **la prise en compte de toutes les réalités culturelles et historiques** fonde véritablement **le lien social**,
- un enseignement qui permet à l'acteur social **d'avoir les repères indispensables, d'opérer les nécessaires tris et d'être capable de se retrouver dans la complexité d'une société plurielle**.
- un enseignement en somme ouvert à **la diversité, à la transculturalité et à la pluriculturalité**.

Un enseignement de LCR est proposé dans l'académie de Strasbourg. Il consiste en un enseignement linguistique et un enseignement culturel.

Au lycée, il est proposé un enseignement¹³ de **Langue régionale d'Alsace (LRA)**. Il s'agit d'un enseignement assuré en dialecte avec le statut d'une LVC à raison d'1h 30/semaine.

Au collège et au lycée, il est proposé un enseignement optionnel en français à raison d'1h 30/semaine de **Culture régionale (CR)** de la sixième à la terminale à raison d'une heure/semaine. **Objectif** : faire connaître les langues et cultures d'Alsace et de l'espace du Rhin supérieur. **Valorisation** : possible au collège dans le cadre de l'épreuve orale de soutenance d'un projet du DNB (diplôme national du brevet). Dans les lycées (général, technologique et professionnel), une attestation valorisant à la fois les connaissances et les

¹³ Il ne s'agit pas véritablement d'une option qui elle serait mise à disposition de toute la population scolaire

compétences acquises durant leur cursus aux élèves ayant suivi cet enseignement optionnel durant les deux années du cycle terminal.

Les chiffres ne sont pas sur le site de l'académie. Nous avons ceux de l'année scolaire 2019-2020). Concernant le collège 3 739 étaient inscrits en CR. Au lycée 586 étaient inscrits en LRA. **Quand on sait qu'il y a quelque 90000 élèves au collège et quelque 60000 au lycée, on se rend compte que l'utilité d'un enseignement de l'histoire et de la culture régionales décrite ci-dessus n'est pas véritablement prise en considération, sans quoi ces enseignements ne resteraient pas confinés dans un espace aussi réduit. Et la population scolaire alsacienne continue à être désappropriée de la part proprement alsacienne de son identité française.**

C. ABCM-Zweisprachigkeit (écoles associatives incluses dans les écoles dites privées par l'Education nationale)

ABCM-Zweisprachigkeit : <http://www.abcmzwei.eu/>

L'association fédère 12 écoles, touche quelque 75 familles et emploie plus de 120 salariés.

ABCM pratique dans la moitié de ses écoles **une immersion totale à l'école maternelle**, à la fois pour le **standard allemand et les dialectes**, à raison de 50 % du temps scolaire : un jour, c'est allemand standard, le lendemain allemand dialectal « Elsasserditsch ». De plus la communication extra salle de classe s'y fait en dialecte.

Par contre, le paritaire, c'est-à-dire l'immersion partielle, reprend le dessus au primaire. L'allemand y trouve une place pleine et entière à partir du CP (entièrement en allemand standard), puis à partir du CE1 et jusqu'au CM 2 à raison de 50 % du temps scolaire. Le dialecte trouve une place à partir du CE1, à raison d'environ 10 % du temps scolaire prélevé sur le français.

Concernant l'école maternelle, ce système bénéficié d'un accompagnement scientifique (2017-2021) au travers du **Projet PILE-ABCM** : projet d'immersion en langue standard et dialectale. Ce modèle déjà bien expérimenté devrait être repris par l'éducation nationale qui, d'une part ne pratique pas l'immersion et d'autre part ne réserve quasiment aucune place au dialecte dans le système éducatif.

IV. Eléments généraux de critique

Si l'on observe un graphique de la pratique linguistique -français- allemand standard-allemand dialectal, on constate nettement **le parallélisme dans la chute** de la pratique des dialectes et de l'allemand standard, **les mêmes causes produisant les mêmes effets**. Autant le standard allemand que les dialectes ont été victimes, d'une part de la façon **dont on traite en France** les langues régionales, et d'autre part **d'une couche supplémentaire**, celle de l'anti-germanisme qu'il soit général à la France ou particulier à l'Alsace. **Les dialectes ont subi une double peine** dans la mesure où ils ont été considérés comme langue des classes inférieures, pas nobles, ordinaires¹⁴.

¹⁴ Le terme patois n'est généralement pas employé pour ce qui concerne des dialectes d'Alsace riches d'une littérature théâtrale et poétique. Ces derniers ont néanmoins connu et connaissent toujours des connotations dépréciatives tout comme le berrichon ou le poitevin. Le concept de patois est propre à une vision française de la chose linguistique. Le mot ne connaît pas de traduction en allemand ou en anglais par exemple.

De surcroît, **ils ont été dissociés** de la langue de culture de référence, l'allemand standard, qui **longtemps n'a plus été enseignée** à l'école élémentaire, ce qui n'a pas manqué de conduire à leur **appauvrissement qualitatif**, qui à son tour a contribué à leur **appauvrissement quantitatif** (moins de locuteurs). On ne transmet pas une langue que l'on ne maîtrise pas vraiment ou devenue lexicalement pauvre. **La revivification**, qu'il s'agisse des dialectes ou du standard dépendra de **la façon dont évoluera la reconnaissance** des langues régionales en France, **de la résilience** par rapport à l'anti-germanisme et plus particulièrement s'agissant des dialectes de **leur « repositivation »**.

Cette dernière serait possible notamment par **la réassociation** des dialectes et du standard, une langue de grande culture qui permet **une (re)lexification**¹⁵ endogène. **La chute a été parallèle, la réhabilitation ne pourra que l'être aussi**. Le graphique montre aussi qu'aujourd'hui plus d'enfants ont été familiarisés au standard qu'aux dialectes. Tous font plus ou moins bien de l'allemand à l'école, encore que l'on ne leur dit pas toujours **que l'allemand est aussi leur langue**. Les dialectes doivent aussi trouver leur place à l'école, en les **reliant étroitement à l'enseignement de l'allemand**. Les écoles ABCM-Zweisprachigkeit sont préceuses dans ce domaine. Une méthode qui rendrait possible le passage du standard aux dialectes serait à élaborer. Dans les années soixante-dix, on a travaillé à des méthodes permettant **le passage des dialectes au standard**, les enfants dialectophones étaient encore majoritaires à l'époque. La situation sociolinguistique a beaucoup évolué depuis. **Il s'agirait aujourd'hui de faire l'inverse !**

Il s'agirait aussi de combler **le quasi vide entre le collège** où existe un enseignement renforcé de l'allemand standard, mais pas un bilinguisme paritaire **et l'université**. En effet, mise à part l'option Abibac qui ne touche que peu d'élèves, non seulement **il n'existe pas en Alsace de lycée bilingue**, mais l'allemand standard n'y trouve pas de place **autre que celle** réservée aux langues vivantes en général. Qu'il s'agisse de l'école élémentaire, du collège ou du lycée, l'allemand est largement enseigné en Alsace comme il l'est à Bordeaux ou à Périgueux, **c'est-à-dire sans lien avec la culture alsacienne**¹⁶ **dont il est aussi l'expression, sans gratification particulière et plus généralement sans lien avec la part allemande ou proprement alsacienne de l'identité alsacienne**.

Ainsi fait-on **l'impasse** sur quelques grands noms d'auteurs alsaciens présents dans toutes les anthologies de la littérature allemande, sur les grands auteurs de la littérature dialectale alsacienne aussi, ou encore sur les arts et traditions populaires alsaciens. Plus généralement, l'allemand standard est enseigné en Alsace aux élèves sans qu'il leur soit dit, répétons-le, que c'est aussi leur langue.

Ces situations **contribuent à baisser le désir de langue** et en particulier au **non-investissement des étudiants** dans les filières conduisant à l'enseignement de la langue allemande. Si l'on ne naît pas Alsacien, on peut vouloir le devenir, mais pour cela il faut pouvoir intégrer les éléments identificatoires alsaciens. C'est donc par l'absence de lien entre langue, culture et histoire que **le système pêche** en premier lieu. **L'identité est en amont de tout, mais est-elle reconnue, promue, construite ou déconstruite ?**

¹⁵ Exemple : comment traduire collectivité territoriale lorsque l'on ne connaît pas le mot en dialecte. L'idée, c'est d'aller le chercher dans le standard « Gebietskörperschaft » et de le dialectaliser en le prononçant « Gebietskerperschaft ». Il y a ainsi 300 000 mots du lexique du standard à disposition des dialectes, alors que le dialectophone qui maîtrise insuffisamment le standard utilise en moyenne un vocabulaire de quelque 1 000 mots seulement.

¹⁶ Les Albert Schweitzer, René Schickele, Ernst Stadler, Gustave Stoskopf, Nathan Katz, André Weckmann, pour ne citer qu'eux, sont totalement absents des programmes.

Tout comme l'enseignement de l'allemand ne possède pas en Alsace un caractère particulier le reliant à l'identité, il **n'y existe pas de formations particulières d'enseignants** de et en langue allemande **ni de statut particulier** leur permettant d'une part de **valoriser financièrement** leur investissement pédagogique et d'autre part **de rester dans la région**. Enfin, le système souffre aussi **d'un manque d'évaluation** quant aux compétences linguistiques des enseignés, évaluation qui devrait être faite par **un organisme indépendant**, d'un manque d'évaluation du **retour sur investissement** qui pourrait contribuer à sa **revalorisation** aux yeux de la société alsacienne et surtout d'un manque de **non prise en compte** de la langue régionale par cette dernière. **Les langues qui ne sont qu'enseignées, ce sont les langues mortes !**

Une politique de revivification de la langue régionale devrait tenir compte du fait que **tout ne se joue pas à l'école**. L'école peut et doit développer une compétence linguistique. Mais vouloir **faire revivre la langue**, cela ne peut être obtenu sans lui permettre **un usage social et culturel** et sans lui **conférer du prestige** au travers de son emploi par les institutions. Cela suppose aussi **un discours politique et publique de repositivation** à son égard. Et comme la transmission ne s'opère quasiment plus de parents à enfants, **elle doit être prise en charge par la collectivité** en organisant un **bain linguistique** dès le plus jeune âge dans **des crèches communales** par exemple. Une politique linguistique globale suppose aussi de la part de la collectivité la mise en place **d'une structure opérationnelle et de suivi largement ouverte**.PK

V. Pour aller plus loin

- Bilinguisme d'Alsace, des causes du déclin aux conditions d'un renouveau d'un bien collectif à forte efficience sociale, culturelle et économique/ *Eine Zukunft für die Zweisprachigkeit im Elsass ?* (une publication de la FAB à paraître fin octobre 2022)

- Perspectives pour le bilinguisme en Alsace/*Perspektiven für die Zweisprachigkeit im Elsass*: <https://www.fab.alsace/wp-content/uploads/2022/03/Perspectives-pour-le-bilinguisme-en-Alsace-de-Melo.pdf>

- Actes du colloque sur la place des langues française et allemande dans le Rhin supérieur, une publication de la FAB : <https://www.fab.alsace/wp-content/uploads/2022/09/FAB-actes-du-colloque-22-10-2021-2-.pdf>

- Les classes bilingues paritaires français-allemand en danger ? Appel à la raison ! : <http://pierre-klein.alsace/?p=125>